



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 juillet 2020

Délibération n° 2020-0035

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Feyzin - Grigny - Irigny - Vernaison

objet : Comité syndical du Syndicat mixte du Rhône, des îles et des îlons (SMIRIL) - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : Lundi 13 juillet 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : Mercredi 29 juillet 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Gersperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Blache, Boumertit, Bréaud, Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Buffet, Mmes Burillon, Cardona, M. Chambon, Mme Charnay, M. Cochet, Mme Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Dalby, David, Debû, Mme Dehan, MM. Dossus, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Eder, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, M. Gascon, Mmes Georgel, Giromagny, MM. Gomez, Grivel, Groult, Mme Jannot, MM. Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Marguin, Marion, Millet, Mône, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mmes Percet, Popoff, Prost, M. Quiniou, Mme Roch, M. Rudigoz, Mmes Saint-Cyr, Sarselli, MM. Sellès, Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barge (pouvoir à Mme El Faloussi), Benzeghiba (pouvoir à Mme Crédoz), Blein (pouvoir à Mme Prost), Mmes Borbon (pouvoir à M. Brumm), Bouagga (pouvoir à M. Artigny), Bramet-Reynaud (pouvoir à M. Bréaud), Brossaud (pouvoir à Mme Hemain), M. Bub (pouvoir à Mme Vessiller), Mmes Burricand (pouvoir à M. Millet), Cabot (pouvoir à Mme Khelifi), Chadier (pouvoir à Mme Fontanges), MM. Charmot (pouvoir à M. Mône), Cohen (pouvoir à M. Cochet), Mme Coin (pouvoir à Mme Saint-Cyr), M. Da Passano (pouvoir à Mme Jannot), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Moreira), MM. Devinaz (pouvoir à M. Payre), Diop (pouvoir à M. Legendre), Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mmes Dupuy (pouvoir à M. Vincendet), Fournillon (pouvoir à Mme Cardona), Frety-Perrier (pouvoir à M. Kohlhaas), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Pelaez), Girard (pouvoir à Mme Corsale), Godinot (pouvoir à Mme Vacher), Mme Guerin (pouvoir à M. Badouard), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Jannot), Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Mme Lagarde (pouvoir à M. Blanchard), M. Lassagne (pouvoir à Mme Nachury), Mme Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), MM. Maire (pouvoir à M. Athanaze), Monot (pouvoir à Mme Gersperrin), Perez (pouvoir à Mme Baume), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Azcué), M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Picot (pouvoir à Mme Panassier), MM. Pillon (pouvoir à M. David), Portier (pouvoir à M. Bagnon), Mme Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), MM. Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Ray (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro), Mme Reveyrand (pouvoir à M. Van Styvendael), M. Roustan (pouvoir à M. Camus), Mmes Runel (pouvoir à Mme Eder), Sechaud (pouvoir à M. Longueval), M. Seguin (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), M. Uhlich (pouvoir à M. Smati).

Absents non excusés : Mme Frier.

Conseil du 27 juillet 2020**Délibération n° 2020-0035**

commission principale :

commune (s) : Feyzin - Grigny - Irigny - Vernaison

objet : **Comité syndical du Syndicat mixte du Rhône, des îles et des îlons (SMIRIL) - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 juillet 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le SMIRIL a été créé par arrêté préfectoral du 10 mai 1995.

Le SMIRIL regroupe la Métropole de Lyon, le Département du Rhône, les Communes de Feyzin, Grigny, Irigny, Millery, Sérézin du Rhône, Ternay et Vernaison. Il est chargé de gérer et mettre en valeur l'espace nature des îles et îlons du Rhône.

Ses missions sont les suivantes :

- préserver la biodiversité, conduire des actions de renaturation et de restauration,
- valoriser le patrimoine naturel et historique,
- organiser l'accueil du public et les activités d'éducation à la nature,
- assurer une gestion concertée et durable du site.

II - Modalités de représentation

Le syndicat est administré par un comité syndical composé de 12 membres.

Les assemblées des collectivités adhérentes au SMIRIL désignent autant de délégués suppléants que de délégués titulaires.

La représentation des membres au sein du comité syndical est la suivante :

- un délégué par commune disposant chacun d'une voix, soit 7 délégués et 7 voix,
- un délégué désigné par le Conseil départemental du Rhône, disposant d'une voix,
- 4 délégués désignés par le Conseil de la Métropole, disposant chacun de 2 voix, soit 8 voix.

Il est proposé au Conseil de la Métropole de désigner 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants pour siéger au comité syndical du SMIRIL ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne en tant que titulaires et en tant que suppléants pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du comité syndical du SMIRIL :

Titulaires	Suppléants
1 – Jérôme BUB	1 – Véronique Denise GIROMAGNY
2 – Nathalie DEHAN	2 – Anne GROSPERRIN
3 – Pierre ATHANAZE	3 – Jean-Luc DA PASSANO
4 – Michèle EDERY	4 – Eric PEREZ

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juillet 2020.